

CQP AGENT DE SECURITE

PASSEPORT POUR LA CARTE PROFESSIONNELLE

Depuis 2009, toute activité de surveillance, et en particulier celle d'Agent de Prévention et de Sécurité, est soumise à l'obtention d'une carte professionnelle, elle-même délivrée par la Préfecture suite à une formation obligatoire de 70 heures : le CQP Agent de Sécurité. Loi n°83-629 du 12 mai 1983 - décret n°2009-6137 du 9 février 2009.

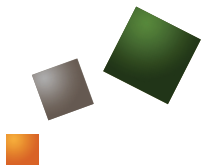
- UNE FORMATION POUR ACQUÉRIR LA CARTE PROFESSIONNELLE
ADAPTEE TOUT PARTICULIEREMENT AU MONDE DE LA NUIT

UMIH FORMATION est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour organiser, sur l'ensemble du territoire, le CQP ASENE « Agent de sécurité établissement de nuit, événementiel ou HCR ». Cette certification est reconnue par la branche professionnelle : elle est inscrite au répertoire des Certifications Professionnelles et délivrée par la CPNE/IH.

- DEUX MOIS POUR CONSTITUER LE DOSSIER
LES MODALITES D'INSCRIPTION

Un **délaï préfectoral de 2 mois** est nécessaire avant le début de la formation.

formation
OBLIGATOIRE



Spécial événementiel & monde de la nuit

FORMATION 10 JOURS

▪ INTER ENTREPRISES - 70 HEURES - 8 À 10 PARTICIPANTS

CADRE JURIDIQUE PROFESSIONNEL (3 JOURS)

SURVEILLANCE GÉNÉRALE
NOTIONS JURIDIQUES

ÉTUDE DE COMPORTEMENTS (4 JOURS)

GESTION DE CONFLITS
STUPÉFIANTS
ALCOOL
TECHNIQUES D'INTERVENTION

SÉCURITÉ INCENDIE (1 JOUR)

SECOURISME (2 JOURS).



témoignage

▪ LES FORMATEURS SE FELICITENT DU SUCCES

La première session a ouvert en avril 2011 en région PACA (Var), en étroite collaboration avec l'antenne syndicale UMIH 83 présidée par Monsieur Jean-Pierre GHIRIBELLI. Les formateurs, spécialistes du monde de la sécurité notamment en établissements de nuit, se sont félicités du succès rencontré :

« Les premières heures sont difficiles car on demande à des professionnels qui ont plus de 5 à 10 ans d'activité de réapprendre, et notamment tout ce qui a trait à l'évolution de la

réglementation. Mais au fil du temps - la formation dure 10 jours -, ils comprennent que cela est utile car ils ont entre leurs mains la sécurité des gens, la leur et celle de leur employeur, qui risque, à tout moment en cas de dérapage, la fermeture de son établissement » précise Jean-Marc LE CAROUR, Directeur pédagogique.

▪ ALCOOL, DROGUE, INSULTES
... LES AGENTS DE SECURITE ONT
DU FIL A RETORDRE

Cette formation rendue obligatoire permet d'aider les

professionnels à bien respecter la déontologie de l'Agent de sécurité, à connaître les limites imposées par le cadre légal et à adopter les bonnes attitudes dans la gestion des conflits : où sont-ils en droit d'intervenir ? à quel moment réagir ? face à quel comportement ? quel moyen utiliser pour préserver leur intégrité physique ou celle de leur agresseur ?

« Ceux qui se forment ont en général un très fort attachement à leur établissement. Ils ont une réelle envie de diminuer la prise de risque vis-à-vis de leur employeur, mais aussi d'évoluer

personnellement. On ne change pas leurs habitudes, on les accompagne pour qu'ils se sentent utiles et au fait de la réglementation », ajoutent Jean-Paul GUEVEL et Quentin WACONGNE, respectivement formateur juridique et spécialiste des sports de combat.

« Ce métier est difficile, toujours à la limite entre la négociation et le physique. UMIH FORMATION, par la qualité, la spécificité et l'expérience de tous ses formateurs, répond à ce nouveau besoin de formation », conclue Raphaël SAINT-VINCENT, formateur ASENE sur la région Sud.